

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 16 septembre 2010

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 6 juillet 2010

Point 02- Protection et mise en valeur de l'environnement

02-01 - Collecte des ordures ménagères, location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries, vidage, transport et traitement des recyclables collectés dans les communes : lots 1 à 9 (bordereau de prix)

02-02 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

02-03 – Avenant à la convention INFOGEO 68

Point 03 - Aménagement de l'Espace Pass foncier – Avenant n°1

L'an deux mille dix, le 16 septembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 10 septembre 2010.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire de BRINCKHEIM

Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Gérard BURGET titulaire et Danièle GASSER de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN LE HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Martine NAEGELEN suppléante de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER

Raphaël POIRIER titulaire et Jean-Claude SCHUMACHER de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire et Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire et Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire et Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN-LE-HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 6 juillet 2010

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 6 juillet 2010 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

Point 02 – Protection et mise en valeur de l’environnement

02-01 - Collecte des ordures ménagères, location de bennes, évacuation et traitement de divers produits collectés dans deux déchetteries, vidage, transport et traitement des recyclables collectés dans les communes : lots 1 à 9 (bordereaux de prix joints)

Vu la délibération du Conseil en date du 6 juillet 2010 (point 05 01) lançant la consultation sous la forme d’un appel d’offres ouvert (marchés d’une durée ferme de trois ans, reconductibles deux fois un an par ordre de service) et habilitant Monsieur le Président à signer les marchés

Exposé

La consultation a été lancée le 8 juillet 2010 avec parution presse / site de l’association des maires du Haut Rhin / BOAMP / JOEU et dématérialisation sur une plate forme.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 aout 2010 à 12h.

La Commission d’Appel d’offres s’est réunie le 26 août 2010 à 16h30 pour enregistrer les offres : 7 entreprises ont remis une offre pour un ou plusieurs lots (13 prestataires avaient retiré les dossiers de consultation).

La Commission d’Appel d’Offres s’est à nouveau réunie le 6 septembre à 10h : elle a retenu les offres économiquement les plus avantageuses en fonction des critères suivants :

- valeur technique et garanties apportées par le mode d’élimination au regard de la protection de l’environnement, et sécurité du mode de transport (moyens mis en œuvre, mémoire technique garanties)

- prix des prestations

Les offres retenues :

- **Lot 1 Collecte des ordures ménagères :SITA**
- **Lot 2 Encombrants :Cernay Environnement**
- **Lot 3 Bois : ROELLINGER**
- **Lot 4 Métaux :SITA**
- **Lot 5**
« Corps plats » dont Journaux Revues Magazines, EMR et « corps creux » bouteilles et flacons en plastique, ELA :SCHROLL
- **Lot 6 Verre : VEOLIA**
- **Lot 7 Déchets Ménagers Spéciaux : ALSADIS**
- **Lot 8 Déchets verts :ROELLINGER**
- **Lot 9 Gravats : ROELLINGER**

Le contenu des marchés a fait l’objet d’une information en séance et le récapitulatif des prestations ainsi que de leur coût est reporté sur l’annexe 1 jointe.

L'évaluation de la variation du montant des prestations nouveaux marchés/anciens marchés, à tonnage équivalent année 2010 a fait l'objet d'un exposé en séance (annexe 2 jointe).

De même, concernant la collecte Encombrants / Bois et Déchets verts en déchetterie sur le site de Sierentz, il a été rendu compte des améliorations apportées depuis le 15 février à travers un comparatif 2010 /2009 des rotations de bennes, du tonnage collecté et une projection financière.

Sur avis favorable du bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
à l'unanimité**

Approuve les marchés à intervenir

Habilite Monsieur le Président à les signer

**Annexe 1 à la délibération du 16 septembre 2010 point 02-01
Bordereaux de Prix Unitaires des nouveaux marchés "DECHETS" par lot**

Lots	Intitulé	Prestataires	Désignation des prestations		Prix Unitaires	
1	Collecte des OM	SITA	Collecte des déchets des ménages, et assimilés, hors matériaux ramassés sélectivement, transport sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de SAUSHEIM	Partie fixe mensuelle	18 700,00 €	€/mois
				Partie proportionnelle	14,50 €	€/t
			Plus value pour la collecte des déchets des ménages et assimilés, hors matériaux ramassés sélectivement, transport sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de SAUSHEIM par un véhicule équipé avec un système de positionnement par satellites (GPS), permettant à la fois de connaître sa position instantanée, et de garder un enregistrement des circuits de collecte effectués avec les tonnages ramassés à chaque levée	Partie fixe mensuelle	270,00 €	€/mois
2	Collecte et traitement des encombrants	CERNAY Environnement	Mise à dispo d'une benne en continu (location d'une benne par mois)	30m3	60,00 €	€/mois
				15m3	50,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage		75,00 €	€/rotation
3	Collecte et traitement du bois	ROELLINGER	Mise à dispo d'une benne en continu (location d'une benne par mois)	30m3	0,00 €	€/mois
				15m3	0,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage		45,00 €	€/rotation
			Traitement sur site agréé		25,00 €	€/t
4	Collecte et traitement des métaux	SITA	Mise à dispo d'une benne en continu (location d'une benne par mois)	30m3	59,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage		74,00 €	€/rotation
			Traitement sur site agréé		-190,00 €	€/t

Lots	Intitulé	Prestataires	Désignation des prestations		Prix Unitaires	
5	Collecte des corps creux et plats	SCHROLL (variante)	Mise à disposition en continu d'une benne fermée (tôlée) à meurtrières de 22 m3. Ce prix rémunère la location de ce caisson pour un mois	22m3	50,00 €	€/mois
			Mise à disposition en continu d'une benne ouverte (avec bâche souple) de 30 m2. Ce prix rémunère la location de ce caisson pour un mois	30m3	70,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage d'une benne		84,00 €	€/rotation
			Vidage des bornes "corps plats+corps creux en mélange dans la même borne" d'un point d'apport volontaire, y compris le déplacement et le transport des déchets (1 unité = 1 opération de vidage de l'ensemble des bornes d'un point d'apport volontaire) :		25,00 €	€/unité
			Tri et mise aux prescriptions techniques minimales des « corps creux » (bouteilles et flaconnages en plastique et emballages liquides alimentaires (E.L.A.)) et des « corps plats » (emballages ménagers récupérés (E.M.R.), des "gros de magasin" et des journaux, revues, magazines (J.R.M.)) et mise à disposition de la filière de recyclage pour le compte de la Collectivité		105,00 €	€/t
			Traitement des déchets non recyclables issus du tri (refus de tri)		123,00 €	€/t
			Taxe TGAP sur déchets non recyclables (refus de tri)		17,00 €	€/t
			Lavage des bornes d'apport volontaire une fois par an		900,00 €	€/an
			Caractérisation "corps creux+corps plats"		108,00 €	€/carac
			Valeur de reprise garantie de seuil mini JRM Brun		45,00 €	€/t
			Bonus financier garanti JRM Brun		5,00 €	€/t
			Valeur de reprise garantie de seuil mini EMR		30,00	€/t
6	Collecte et traitement du verre	VEOLIA	Mise à disposition en continu d'une benne à capot de 30 m3 Ce prix rémunère la location de ce caisson pour un mois	30m3	81,00 €	€/mois
			Rotation, transport et vidage de la benne à capots jusqu'au centre de stockage proposé par le candidat du présent lot		111,00 €	€/rotation
			Collecte du verre en point d'apport volontaire		32,00 €	€/t
			Prise en charge du verre collecté jusqu'au centre de stockage proposé par le candidat du présent lot, stockage du verre sur le site proposé et rechargement dans les camions affrétés par le centre de traitement (société O-I Manufacturing site de Saint-Menge - 88) suivant les modalités prévues au CCATP		9,00 €	€/t
			Lavage des bornes d'apport volontaire une fois par an		2 280,00 €	€/an

Lots	Intitulé	Prestataires	Désignation des prestations		Prix Unitaires	
7	Collecte et traitement des DMS	ALSADIS	Mise à disposition en continu de caisse-palette, Ce prix rémunère la location d'une caisse palette pour un mois			
			Caisse-palette de 1 000 litres		0,00 €	€/mois
			Caisse-palette de 660 litres		0,00 €	€/mois
			Caisse-palette de 60 litres		0,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage de l'ensemble des caisses-palettes d'une déchetterie		165,00 €	€/rotation
			Prise en charge, transport, vidage des bacs batteries si effectué séparément de l'ensemble des caisses palettes d'une déchetterie		60,00 €	€/rotation
			Traitement des résidus organiques (peinture, vernis, colle, solvant, ...)		0,75 €	€/kg
			Traitement des résidus chimiques (produits phytosanitaires, produits de traitement du bois, aérosol, désherbant, indéterminés)		1,42 €	€/kg
			Traitement des batteries *		-250,00 €	€/t
8	Collecte et traitement des déchets verts	ROELLINGER	Mise à dispo d'une benne en continu (location d'une benne par mois)	30m3	0,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage d'une benne		45,00 €	€/rotation
			Prise en charge, transport et vidage d'un site d'apport de déchets verts sur le territoire de la Communauté de Communes ou de la plateforme de déchetterie réservée à l'apport des déchets verts autre que le gazon		45,00 €	€/rotation
			Traitement sur site agréé des déchets collectés et prise en charge et traitement sur site agréé des déchets verts apportés directement par les services techniques communaux et les particuliers de la CC du Pays de Sierentz		31,00 €	€/t
9	Collecte et traitement des gravats	ROELLINGER	Mise à disposition en continu d'une benne « TP » de 15 m3, Ce prix rémunère la location d'une benne pour un mois	15m3	0,00 €	€/mois
			Prise en charge, transport, vidage d'une benne		45,00 €	€/rotation
			Traitement sur site agréé des déchets collectés et prise en charge et traitement sur site agréé des déchets verts apportés directement par les services techniques communaux et les particuliers de la CC du Pays de Sierentz		4,00 €	€/t

Annexe 2 à la délibération du 16 septembre 2010 point 02-01

Evaluation de la variation du coût des prestations nouveaux marchés anciens marchés à tonnage équivalent estimé pour 2010

Lots	Intitulé	Prestataires	Ancien marché	Nouveau marché	
1	Collecte des OM	SITA	235 062,60 €	267 900,00 €	12 mois 3000 tonnes
2	Collecte et traitement des encombrants	VEOLIA	37 688,20 €		
		CERNAY Environnement		34 200,00 €	
3	Collecte et traitement du bois	ROELLINGER	14 420,00 €	12 500,00 €	14420 (facture de juin 2010)
4	Collecte et traitement des métaux	CERNAY Environnement	9 590,00 €		
		SITA		8 816,00 €	
5	Collecte des corps creux et plats	VEOLIA SITA	210 214,87 €		
		SCHROLL (variante)		209 116,00 €	
6	Collecte et traitement du verre	VEOLIA	28 338,00 €	34 890,00 €	
7	Collecte et traitement des DMS	ALSADIS	58 616,00 €	59 900,00 €	
8	Collecte et traitement des déchets verts	ROELLINGER	100 850,00 €	100 850,00 €	
9	Collecte et traitement des gravats	ROELLINGER	16 475,00 €	16 475,00 €	
TOTAL			711 254,67 €	744 647,00 €	
			Soit une augmentation estimée à	4,48%	

**Annexe 3 à la délibération du 16 septembre 2010 point 02-01 :
Comparatif 2010 /2009 rotation et tonnage Encombrants / Bois et
Déchets verts en déchetterie à Sierentz
Projections techniques et financières**

Nb de rotations de bennes (Encombrants / Bois)

	Encombrants	Bois
janv-09	41	
févr-09	40	
mars-09	59	
avr-09	54	
mai-09	53	
juin-09	56	
juil-09	50	
août-09	51	
sept-09	50	
oct-09	55	
nov-09	49	
déc-09	36	
janv-10	32	
févr-10	23	2
mars-10	15	7
avr-10	20	8
mai-10	14	7
juin-10	16	8
juil-10	14	10

Période de comparaison 2009/2010 : mars à juillet (en jaune)

2009 : 272 rotations de bennes encombrants de mars à juillet

2010 : 119 rotations de mars à juillet (-56%)

soit 79 rotations de bennes encombrants (-71%)

et 40 rotations de bennes bois

Explication : 3 bennes de 30m3 en continu au lieu de 3x15m3, 1x20m3 et 1x30m3 et un meilleur remplissage des bennes

Coût d'une rotation : 75 €HT

Nb de rotation réalisé 2009 : 686

Nb de rotation réalisé 2010 : 285

Non dépense estimée $(686-285) \times 75 = 30\ 075$ €

	Encombrants	Bois
janv-09	53	
févr-09	56	
mars-09	95	
avr-09	99	
mai-09	76	
juin-09	78	
juil-09	75	
août-09	80	
sept-09	75	
oct-09	77	
nov-09	80	
déc-09	51	
janv-10	46	
févr-10	37	7
mars-10	42	22
avr-10	55	24
mai-10	40	24
juin-10	42	26
juil-10	41	25

Période de comparaison 2009/2010 : mars à juillet (en jaune)

2009 : 423 tonnes collectées de mars à juillet

2010 : 341 tonnes de mars à juillet (-19%)

soit 220 tonnes d'encombrants

et 121 tonnes de bois

Conséquences :

- ✦ le coût de collecte et de traitement tout compris du bois équivaut au seul coût de collecte des encombrants.

Ceci génère une économie correspondante au coût de l'incinération soit 107€ HT par tonne

Le tonnage prévisionnel annuel étant de 290 tonnes, la non dépense est estimée à 31 030 €

Explications : baisse de renouvellement des biens d'équipement rentrant dans cette catégorie de déchets, valorisation via des entreprises caritatives.

02-02 - Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

Vu les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Exposé

L'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été accordée par le Conseil en 2010 aux magasins LIDL et Hyper U situés à Sierentz.

Le bureau, prenant en considération,

- le caractère de renouvellement de cette exonération pour l'année d'imposition 2011,
- le volume important de déchets produits par ces établissements, à collecter et à traiter,
- la collecte et le traitement de ces déchets au travers de contrats passés entre ces établissements et des sociétés privées habilitées à exécuter ces prestations,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, des locaux les locaux commerciaux suivants :

LIDL sis rue Rogg Haas 68510 SIERENTZ
HYPER U sis ZAC HOELL 68510 SIERENTZ

pour l'année d'imposition 2011

02-03 – Avenant à la convention INFOGEO 68

Vu les délibérations en date des 23 mars 2005 (point 04-02), 11 décembre 2008 (point 03-01) par laquelle le Conseil de Communauté habilite monsieur le Président à signer les conventions nécessaires, notamment avec le Département du Haut Rhin dans le cadre d'échanges de données et de réalisation d'un SIG

Exposé

L'accès partenaire au site INFOGEO68 a fait l'objet d'une convention avec le département. Notre Communauté de Communes a mis en place une politique de mutualisation et d'échanges de données SIG dans les 18 communes membres, afin que celles-ci bénéficient d'un accès partenaire à leur propre territoire via des identifiants et mot de passe.

A cet effet, une nouvelle convention doit être signée avec le Département du Haut Rhin.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Habilite Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec le Département du Haut-Rhin pour l'accès partenaire au site INFOGEO68

Point 03 – Aménagement de l'Espace / Pass-Foncier

Vu la délibération en date du 11 juin 2009 par laquelle le Conseil de Communauté approuve le dispositif du PASS FONCIER, prend le portage du projet et habilite Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Département du Haut-Rhin

Exposé :

Pour mémoire, le dispositif initial du PASS-FONCIER avait pour objet de permettre à des ménages primo accédant et disposant de ressources modestes d'acquérir une maison individuelle neuve au titre de leur résidence principale.

Depuis le début 2010, cinq dossiers sont engagés sur le territoire de notre Communauté de Communes.

L'élargissement du dispositif à l'acquisition de logement collectif neuf requiert la signature d'une nouvelle convention avec le Département du Haut-Rhin.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

approuve l'extension du dispositif Pass Foncier aux logements collectifs neufs

habilite Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Département du Haut-Rhin jointe en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 heures.